



^ Le 22 janvier 2021, la Guesle dégradée
© SM3R

GEMAPI

Poigny-la-Forêt

Un partenariat pour la restauration des milieux aquatiques

Zoom sur le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Drouette, la Guesle, la Guéville et ses affluents.

Publié le : 18 mars 2021

Le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de la Drouette, la Guesle, la Guéville et ses affluents, piloté par le Syndicat Mixte des Trois Rivières (SM3R), cible tous les projets potentiels de la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux humides, aquatiques et de la continuité écologique afin d'atteindre le bon état écologique selon la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE, 2000/60/CE).

L'enquête publique, dans le cadre de l'autorisation réglementaire de ce programme, s'est déroulée du 16 septembre au 17 octobre 2020. La procédure administrative d'autorisation est aujourd'hui en cours. Les projets seront lancés selon les opportunités foncières, politiques, financières, etc.

Lors de la conception du PPRE, le SM3R a rencontré plusieurs propriétaires dont un a été sensibilisé par la restauration de la Guesle, fortement dégradée sur ses parcelles. Il souhaite participer activement à la réalisation de ce projet.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

23-10-2021 15:47

<https://www.rt78.fr/actualites/un-partenariat-pour-la-restauration-des-milieux-aquatiques>

Avant même que les services de l'État ne statuent sur le PPRE du bassin-versant de la Drouette, une réunion s'est déroulée le 11 février, à l'initiative de ce propriétaire, en présence des acteurs locaux de la gestion de l'eau (Rambouillet Territoires, le SM3R, la mairie et l'association Poigny au fil de l'Eau), les instances réglementaires (la Direction Départementale des Territoires) et un financeur public (l'Agence de l'Eau Seine-Normandie). À l'issue de la réunion, il a été décidé de saisir cette opportunité et de lancer une étude de faisabilité de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble de la commune de Poigny-la-Forêt. Il a été acté d'un partenariat entre le SM3R, qui se charge de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques, et Rambouillet Territoires, pour le volet Prévention des Inondations. SM3R pourra ainsi lancer l'étude avec l'appui technique de Rambouillet Territoires sur son champ de compétence.

Les prochaines grandes étapes de ce projet à long terme sont :

- ▶ 1. L'étude de faisabilité, au niveau de la commune de Poigny-la-Forêt, afin de définir techniquement les projets envisageables, les gains écologiques et ceux sur la prévention des inondations (modélisation hydraulique), les coûts, etc.
- ▶ 2. La consultation des financeurs
- ▶ 3. L'autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau
- ▶ 4. En parallèle des étapes 1, 2 et 3, la gestion du foncier (demandes d'autorisation aux propriétaires)
- ▶ 5. Les travaux